
GT10 personnels d'inspection

- [1] Le SNPI-FSU réaffirme son attachement aux fondements pédagogiques du métier d'inspecteur au travers des missions définies par le statut de 1990 : évaluation, animation, formation, expertise. Ces missions doivent constituer les priorités absolues de l'action des inspecteurs. Il est légitime que ces priorités hiérarchisent les actions.
- [2] Les inspecteurs mettent en œuvre ces missions dans un cadre national qu'il leur appartient de décliner en responsabilité, en fonction de l'évaluation des besoins et de la connaissance du territoire où ils exercent. Cette responsabilité de mise en œuvre ne peut être confondue ni avec une simple application de consignes ni avec une contractualisation d'objectifs.
- [3] Le SNPI demande l'augmentation du nombre de postes d'inspecteurs pour permettre une mise en œuvre de ces actions à la hauteur des besoins nécessaires à l'accompagnement des personnels vers une amélioration qualitative du service public d'éducation.
- [4] Le SNPI demande l'unification des corps d'inspection dans un corps à plusieurs grades culminant à l'échelle lettre C.
- [5] Le SNPI demande la revalorisation de la classe normale des IEN par l'accès à l'échelle-lettre A, de la classe normale des IA-IPR par l'accès à l'échelle-lettre B.
- Le SNPI demande, dans un premier temps, la création d'un 11e échelon de la classe normale des IEN doté de l'indice 821
- Le SNPI demande un ratio promus/promouvables à 50% pour l'ensemble des inspecteurs.

- [6] Considérant l'insuffisance des adaptations à l'emploi en œuvre actuellement, le SNPI demande, pour les inspecteurs, une formation initiale hors responsabilité.
Le SNPI demande une formation continue adaptée aux besoins.
- [7] Le SNPI demande une unification des régimes indemnitaires des inspecteurs vers une indemnité unique et revalorisée.
Le SNPI demande l'attribution des indemnités « Éducation prioritaire » aux inspecteurs responsables d'une zone d'éducation prioritaire.
Le SNPI demande l'abandon du principe de modularité des indemnités.
- [8] Le SNPI demande la clarification de la réglementation de remboursement des frais d'hébergement et de déplacement qui permette un traitement efficient et égalitaire au plan national.
- [9] Le SNPI demande une augmentation des budgets permettant l'équipement matériel des services où travaillent les inspecteurs.
- [10] Le SNPI demande le reclassement de la promotion 2007 des IEN à l'identique de celui de la promotion 2008.